|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CA/233** | Le 18 mai 2017 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT aux Membres du Secteur des radiocommunications** |
|  |
|  |
| Objet: | **Résumé des conclusions de la vingt-quatrième réunion du Groupe consultatif** **des radiocommunications** |
|  |
|  |
| Référence: **Circulaire administrative CA/232 du 2 décembre 2016** |
|  |

Le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) a tenu sa vingt-quatrième réunion du 26 au 28 avril 2017 à Genève.

Le résumé des conclusions de la réunion figure dans l'Annexe de la présente lettre.

On trouvera des renseignements complémentaires sur cette réunion sur le site web du GCR, à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-R/go/RAG>.

François Rancy
Directeur

**Annexe**: 1

Distribution:

– Administrations des Etats Membres de l'UIT

– Membres du Secteur des radiocommunications

– Présidents et Vice‑Présidents des Commissions d'études des radiocommunications

– Président et Vice‑Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications

– Président et Vice‑Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

 Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

ANNEXE

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS DE LA VINGT-QUATRIÈME RÉUNION
DU GROUPE CONSULTATIF DES RADIOCOMMUNICATIONS

|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des RadiocommunicationsGenève, 26-28 avril 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Révision 2 du Document RAG17/TEMP/3-F** |
| **28 avril 2017** |
| **Original: anglais** |
| Président du GCR |
| VINGT-QUATRIèME RéUNION DU GROUPE CONSULTATIFDES rADIOCOMMUNICATIONS |

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

| Point de l'ordre du jour N° | Objet | Conclusions |
| --- | --- | --- |
| 1 | Remarques liminaires | M. Daniel Obam (Kenya) a officiellement déclaré la réunion ouverte. Conformément à l'ordre du jour de la réunion, et en l'absence du Secrétaire général, le Directeur du BR a prononcé les remarques liminaires. M. Obam a remercié les Etats Membres et les Membres de Secteur pour leur contribution aux travaux du GCR.  |
| 2 | Adoption de l'ordre du jour *(Doc. RAG17/ADM/1 (Rév.2))* | Le projet d'ordre du jour (Document RAG17/ADM/1(Rév.2)) a été adopté sans modification. Les participants ont également approuvé le plan de gestion du temps. |
| 3 | Président et Vice-Présidents du GCR *(Doc. INFO/1)* | Le Président a invité les Vice-Présidents du GCR présents dans la salle à se présenter brièvement, après quoi il a expliqué que Mme Anabel Cisneros (Argentine), élue Vice-Présidente du GCR lors de l'AR-15, n'était plus disponible pour assumer ces fonctions. Il a brièvement présenté M. Oscar Gonzalez, proposé par l'Argentine pour remplacer Mme Cisneros. Le GCR a approuvé la désignation de M. Gonzalez comme Vice-Président du GCR par acclamation. |
| 4 | Rapport à la 24ème réunion du Groupe consultatif des radiocommunications*(Doc. RAG17/1(Rév.1))* | Le GCR a pris note des renseignements fournis dans le rapport du Directeur relatifs à l'UIT-R et a décidé d'examiner chaque section du rapport dans le cadre de l'examen du point de l'ordre du jour correspondant. |
| 5 | Questions relatives à la Session de 2017 du Conseil*(Doc. RAG17/1(Rév.1), 10, 11)* | Le GCR a constaté avec satisfaction que la politique d'accès en ligne gratuit continuait d'offrir un cadre permettant une large diffusion des Recommandations de l'UIT-R et s'est félicité de l'initiative prise par le Directeur en vue d'élargir l'accès gratuit à tous les Manuels de l'UIT-R.En outre, le GCR a pris note des renseignements figurant dans le rapport du Directeur concernant le recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification de réseaux à satellite et les questions relatives au Protocole pour les biens spatiaux.Le GCR a examiné le Document RAG17/11 (Fédération de Russie), qui porte sur la question du traitement ces fiches de notification relatives aux systèmes du SFS non OSG, du recouvrement des coûts pour ces fiches de notification ainsi que des mesures qui pourraient être prises par le Conseil à sa session de 2017, pour remédier à l'augmentation du temps de traitement des fiches de notification du SFS non OSG, et au retard qui en résulte dans la publication des fiches de notification du SFS OSG.Le GCR a noté que la Décision 482 du Conseil ne permet pas d'assurer entièrement le recouvrement des coûts pour les systèmes du SFS non OSG soumis dernièrement au BR (durant les 12 à 18 derniers mois). Il existe une différence importante (dans certains cas 10 fois plus importante) entre le nombre limite d'unités établi en vertu de la Décision 482 du Conseil et le nombre effectif d'unités requis pour traiter les nombreuses fiches de notification de réseaux du SFS non OCE. Il est admis que cette situation est due, notamment, à la complexité de ces systèmes du SFS non OSG ainsi qu'au nombre considérable et à la complexité des procédures d'examen correspondantes. Cela a eu pour effet de retarder non seulement la publication des fiches de notification de réseaux du SFS non OSG, mais aussi la publication des fiches de notification de réseaux du SFS OSG.Le GCR a recommandé au Directeur du BR de faire part au Conseil à sa session de 2017 de ces éléments de réflexion.En outre, le GCR a recommandé au Directeur du BR d'informer le Conseil au sujet des deux options possibles ci-après pour le recouvrement des coûts liés au traitement par le BR des nombreuses fiches de notification de réseaux du SFS non OSG:– Compenser les coûts du traitement des fiches de notification de réseaux du SFS non OSG par le BR au titre du budget de l'UIT. A cette fin, le Directeur du BR est invité à analyser les coûts éventuels qui n'ont pas pu être recouvrés pour les fiches de notification de réseaux du SFS non OSG par suite de l'application de la Décision 482 du Conseil en vigueur, et à présenter un rapport sur ce sujet au Conseil à sa session de 2017. Il convient de noter que cet accroissement du budget devrait prévoir un appui financier pour le développement futur du logiciel de validation de l'EPFD, une fois que la révision de la Recommandation UIT‑R S.1503‑2 sera achevée.– Modifier la Décision 482 du Conseil, en définissant une procédure spécifique en matière de recouvrement des coûts pour les nombreux réseaux du SFS non OSG. A cette fin, le Directeur du BR est invité à clarifier les aspects techniques liés à cette procédure, après consultation des commissions d'études compétentes de l'UIT‑R et du RRB, en déterminant en particulier s'il est possible que les différentes fiches de notification des systèmes non OSG (API/coordination/notification) contenant:a) des orbites de satellites non homogènes caractérisées par des altitudes et des inclinaisons différentes, oub) différentes configurations de constellations soient subdivisées en fiches de notification, une pour chaque constellation particulière ou chaque type d'orbite de satellite, aux fins du traitement par le BR.S'agissant de la question de savoir comment le BR devrait traiter les modifications apportées aux fiches de notification de réseaux non-OSG lorsque des caractéristiques orbitales spécifiques sont modifiées (c'est-à-dire si une certaine souplesse devrait ou non être accordée), il y a lieu de noter que cette question est actuellement examinée par GT 4A dans le cadre de la question de l'évolution future de la Recommandation UIT-R S.1503.De plus, le GCR a invité le Directeur à demander au Conseil de fournir des orientations sur la manière d'aborder la question du recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification de réseaux du SFS non OSG, sans que le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite de l'UIT n'en pâtisse.Le GCR a pris note du projet de budget proposé pour le Secteur des radiocommunications pour la période 2018-2019, dans l'attente de l'approbation par le Conseil à sa session de 2017 du budget de l'Union pour la période 2018-2019.Le GCR a examiné le Document RAG17/10 (Fédération de Russie), dans lequel il est souligné que ces dernières décennies, on a accordé une attention croissante aux efforts déployés pour accroître l'efficacité d'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites de satellites, ainsi qu'en témoigne l'augmentation constante du nombre de participants aux conférences mondiales des radiocommunications (CMR): en effet, près de 2 000 participants étaient inscrits pour la CMR-97 (tenue en 1997) et plus de 3 300 pour la CMR-15 (tenue en 2015). Parallèlement, les tâches actuellement effectuées par le personnel du BR, véritable rouage exécutif du système international de gestion du spectre et des orbites de satellites, sont de plus en plus diversifiées et complexes et leur volume augmente. Le document contient une analyse des ressources financières allouées à l'UIT-R et des ressources humaines au sein du Bureau des radiocommunications pendant la période 1996-2017. Il ressort de cette analyse que le budget de l'UIT-R a considérablement baissé ces dernières années et qu'une réduction supplémentaire est proposée dans le projet de budget de l'UIT-R pour la période 2018‑2019. Cette analyse montre que cette réduction est plus importante que celle qui est proposée pour les budgets des autres organes de l'UIT pendant la même période. Le document soulève également diverses questions relatives à la réduction des effectifs du BR au cours des dernières années, qui a pour conséquence que le BR n'est plus en mesure de s'acquitter de ses obligations réglementaires, en raison de l'insuffisance des ressources financières et des ressources humaines, de la complexité croissante des tâches qui lui sont confiées et du nombre grandissant ainsi que de la complexité accrue des fiches de notification de réseaux à satellite, qui entraînent un surcroît de travail important pour le BR.En conclusion, il est indiqué dans le document que les problèmes mis en évidence ci-dessus sont imputables en grande partie à une réduction des ressources financières et des ressources humaines mises à la disposition du Secteur des radiocommunications ces dernières années (notamment à une forte réduction des effectifs du BR), et qu'il est nécessaire de prendre rapidement des mesures pour permettre au Bureau d'atteindre les objectifs toujours plus complexes qui lui sont assignés. Les participants à la réunion du GCR ont souscrit sans réserve à ces vues.Le Directeur a fourni une explication sur la variation des effectifs au cours des années, depuis le début des années 90, lorsqu'il existait un retard pouvant atteindre deux ans dans le traitement des fiches de notification, alors que le délai réglementaire prévu au Numéro 9.38 du RR pour le traitement des soumissions CR/R est de quatre mois, comme indiqué dans le Règlement des radiocommunications. Il a souligné que la mise en place des mesures relatives au recouvrement des coûts a eu pour effet de faire baisser, dans une certaine mesure, le nombre de fiches de notification soumises. Cette baisse relative, conjuguée à de nouvelles applications logicielles qui ont rendu le traitement plus efficace, a permis de réduire les effectifs pendant son mandat. Toutefois, un nouvel arriéré est apparu au cours des 12 à 18 derniers mois, en raison d'une forte augmentation du nombre et de la complexité des fiches de notification à la fois pour les réseaux à satellite OSG et pour les réseaux à satellite non OSG. Le GCR a conclu que les Etats Membres pourraient soumettre ces préoccupations au Conseil, s'ils le souhaitent en citant en référence le résumé des conclusions de l'actuelle réunion du GCR. En outre, le GCR a souligné la nécessité d'adopter une approche proportionnée et équilibrée dans le financement des Secteurs et du Secrétariat général de l'UIT, qui devrait tenir compte de l'accroissement récent de la charge de travail du Bureau des radiocommunications et des attentes des membres. Le GCR a également recommandé au Directeur de faire part de ces préoccupations dans son rapport au Conseil.Le GCR a pris note de l'approbation par le Conseil à sa session de 2016 de la Résolution 1380, qui indique le lieu, les dates et l'ordre du jour de la CMR-19 ainsi que le lieu et les dates de l'AR-19 qui ont par la suite fait l'objet d'une consultation des Etats Membres et obtenu l'accord de la majorité requise des Etats Membres de l'UIT.En outre, le GCR a relevé que l'Administration égyptienne avait récemment confirmé qu'elle s'engageait à accueillir à la fois l'AR-19 et la CMR-19 à Charm El-Cheikh, aux dates déjà approuvées par le Conseil. |
| 6 | Mise en oeuvre des décisions de la CMR-15 *(Doc. RAG17/1(Rév.1), 12)* | Le GCR a pris note des mesures prises à ce jour par le Bureau en application des décisions de la CMR‑15 concernant les services spatiaux et les services de Terre, en particulier des activités liées à l'élaboration de logiciels visant à mettre en oeuvre la Résolution 907 (Rév.CMR-15), intitulée «Utilisation de moyens modernes de communication électroniques pour la correspondance administrative concernant les réseaux à satellite», et la Résolution 908 (Rév.CMR-15) intitulée «Soumission électronique des fiches de notification pour les réseaux à satellite».Le Président du Groupe du Rapporteur sur la mise en oeuvre des Résolutions 907 et 908 a indiqué que le groupe n'avait pas été très actif jusqu'à présent, mais qu'étant donné que le logiciel serait prêt rapidement en vue de faire l'objet de tests initiaux par les Etats Membres, il pourrait contribuer à la réalisation de ces tests. Il a invité les administrations intéressées à se mettre en rapport avec lui (M. Alexandre Vallet, Alexandre.Vallet@anfr.fr), afin de participer aux travaux du Groupe du Rapporteur et de prendre part à l'exercice proposé. Le GCR a noté que le logiciel actuellement élaboré pour mettre en oeuvre la Résolution 907 permettra de faire en sorte que les communications entre les administrations et le Bureau soient dûment suivies et que l'expéditeur reçoive un accusé de réception pour chaque communication, selon la même approche que celle qui est utilisée pour les services de Terre, lorsqu'une fiche de notification d'assignation de fréquence soumise par une administration au BR fait l'objet d'un accusé de réception automatique de la part du système pertinent.Le GCR a examiné le Document RAG17/12 (Japon), qui met en avant plusieurs aspects à prendre en considération aux fins de l'application de la Résolution 908. Le GCR a remercié le Japon pour sa contribution et a prié le Bureau de prendre en considération les propositions figurant dans le document. Il a également chargé le Bureau de soumettre un rapport d'activité sur la mise en oeuvre de la Résolution 908 à la prochaine réunion du GCR. |
| 7 | Travaux préparatoires en vue de l'AR‑19/CMR-19*(Doc. RAG17/1(Rév.1) + Corr.2, 7, 16)* | Le GCR a pris note du rapport concernant les travaux préparatoires en vue de l'AR-19/CMR-19 et de la RPC 19-2, en particulier en ce qui concerne l'état d'avancement de l'élaboration des textes qui seront insérés dans le projet de rapport de la RPC pour soumission à la RPC 19-2. En outre, il a constaté avec satisfaction que la version préliminaire de l'Interface pour les propositions aux conférences (CPI) en vue de la CMR-19 avait été élaborée et était accessible à l'adresse: [www.itu.int/net4/Proposals/CPI/CMR 19/Main](http://www.itu.int/net4/Proposals/CPI/WRC19/Main). Cette interface est destinée à être utilisée par les administrations pour extraire des textes de l'édition de 2016 du RR au format approprié. Le GCR a noté que ces informations avaient été portées à l'attention des groupes de l'UIT-R chargés de l'élaboration des projets de textes de la RPC (voir par exemple le Document [1A/160](https://www.itu.int/md/R15-WP1A-C-0160/en)). Le GCR a demandé qu'une démonstration de cet outil soit présentée à l'occasion du premier Atelier interrégional de l'UIT sur les travaux préparatoires en vue de la CMR-19, qui se tiendra à Genève en novembre 2017. Le GCR a remercié le Bureau pour l'appui qu'il avait apporté aux groupes régionaux dans leurs travaux préparatoires en vue de la CMR-19, ainsi que pour les informations utiles et actualisées qui figurent sur les pages web de l'UIT-R concernant la CMR-19 ([www.itu.int/go/wrc-19](http://www.itu.int/go/wrc-19)) et la RPC ([www.itu.int/UIT-R/go/rcpm](http://www.itu.int/UIT-R/go/rcpm)).Le GCR a pris note de l'exposé présenté par l'Equipe de communication de l'UIT sur l'identité visuelle proposée pour la CMR-19, qui s'inscrit dans un projet à l'échelle de l'UIT visant à moderniser et à harmoniser l'image de marque de l'UIT.Le GCR a examiné le Document RAG17/7 (Chine) relatif aux décisions des conférences régionales des radiocommunications. Il a noté que la question soulevée dans ce document ne relevait pas de sa compétence, mais de celle de la Conférence de plénipotentiaires En outre, il a relevé que, jusqu'à présent, les décisions des conférences régionales des radiocommunications n'ont posé aucun problème pratique susceptible de donner lieu à des incompatibilités avec le Règlement des radiocommunications et que le RRB a été très efficace pour remédier aux situations de ce type.En outre, le GCR a examiné le Document RAG17/16 (France), qui contient une proposition de révision de la Résolution UIT-R 2 allant dans le sens de l'actuel processus de préparation des CMR. Dans ce document, il est proposé d'apporter diverses modifications visant à laisser davantage de temps aux groupes de travail de l'UIT-R pour achever leurs travaux sur les projets de textes de la RPC et à réduire la durée de la seconde session de la RPC, pour la ramener à 8 jours, d'un mardi à un jeudi. Le GCR a pris note du document et indiqué qu'il était loisible aux Etats Membres de soumettre directement leurs propositions à l'AR-19 concernant une éventuelle révision de la Résolution UIT-R 2. |
| 8 | Activités des commissions d'études*(Doc. RAG17/1(Add.1), 2, 13)* | Le GCR a pris note du rapport sur les activités des commissions d'études, en particulier de la participation accrue aux réunions des commissions d'études et aux problèmes logistiques qui en découlent du point de vue de la disponibilité de salles suffisamment grandes. Le GCR a recommandé qu'un mécanisme soit mis en place à l'échelle de l'UIT, afin que des salles adéquates soient mises à disposition pour les activités statutaires principales de l'UIT. La question de la disponibilité de salles pour les réunions officielles de l'UIT risque de devenir plus pressante lorsque les locaux du siège seront réaménagés, d'où l'importance de tenir compte de la nécessité de prévoir un nombre suffisant de salles dans le cahier des charges du nouveau bâtiment de l'UIT. Le GCR a fourni des avis additionnels sur les mesures à prendre pour améliorer les travaux des commissions d'études, en encourageant davantage, par exemple, la participation à distance et en actualisant et en harmonisant les informations figurant sur le site web.Le GCR a réaffirmé son point de vue selon lequel les commissions d'études de l'UIT-R et les groupes de travail lui sont assignés, les groupes et les sous-groupes de travail doivent normalement tenir leurs réunions pendant les heures de travail annoncées au début de la réunion. La tenue de réunions en dehors de ces heures doit être approuvée par consensus. La tenue de réunions pendant le week-end, le samedi ou le dimanche, ou, dans des cas très exceptionnels, pendant ces deux jours le cas échéant, doit:a) être approuvée par la plénière par voie de consensus; etb) la réunion ne devrait pas être prolongée après 17 heures pendant l'un ou l'autre de ces deux jours.Le GCR a recommandé au Directeur, dans la mesure du possible, d'harmoniser, en collaboration avec les Directeurs des autres Bureaux et le Secrétaire général, la structure et les caractéristiques de leurs pages web respectives, afin de les rendre conviviales et de faciliter les recherches et de permettre un accès rapide par les membres.Le GCR a confirmé que tous les documents devaient, chaque fois que possible, être mis à disposition au format Word, pour permettre aux membres d'utiliser les textes Word dans leurs contributions et leurs travaux préparatoires pour les réunions ultérieures du Secteur.Le GCR a recommandé au Directeur de poursuivre les efforts qu'il déploie actuellement pour améliorer les caractéristiques et le fonctionnement du site Share point, afin d'harmoniser et de faciliter l'utilisation de ce site par les commissions d'études et les groupes de travail lors de leurs activités de suivi, en particulier lorsque des documents sont modifiés ou actualisés.Le GCR a confirmé que l'ordre du jour de toutes les réunions des commissions d'études et des groupes de travail, des sous-groupes et des autres groupes devait être établi à l'avance et posté sur le site web ou le site Share point de ces groupes avant l'ouverture de la réunion. Tous les documents inscrits à l'ordre du jour devraient comporter des hyperliens vers l'ordre du jour, de façon à permettre un accès rapide et facile aux délégués qui assistent aux réunions correspondantes.Le GCR a confirmé que tout devrait être mis en oeuvre pour éviter que les réunions du GCR ne se chevauchent avec les réunions d'autres commissions d'études ou groupes de travail de l'UIT-R, afin de permettre aux membres, dans toute la mesure possible, d'assister aux réunions du GCR et à ces autres réunions de l'UIT-R.Au cas où des réunions de l'UIT-R se tiendraient hors du siège de l'Union, ces réunions devraient être ouvertes à la participation de tous les membres, sans restriction aucune.Le GCR a réaffirmé que toutes les commissions d'études et tous les groupes de travail, sous-groupes et autres groupes devaient pleinement respecter les méthodes de travail prescrites dans la Résolution UIT-R 1-7 et ses versions ultérieures/actualisées. Il convient en particulier de prendre des décisions sur les questions sur la base d'un consensus, comme indiqué dans la Résolution UIT-R 1-7 et dans ses mises à jour ultérieures, en préservant le principe, bien établi au sein de l'ONU et de l'UIT, d'universalité et de consensus.Le GCR a également confirmé que les commissions d'études, les groupes de travail et les autres groupes devaient tenir compte des conclusions des réunions précédentes du GCR.Le GCR a examiné le Document RAG17/2 (Italie et Cité du Vatican), dans lequel il est proposé de regrouper dans une seule et même Résolution les trois Résolutions qui se rapportent aux travaux du CCV (Résolutions UIT-R 34, 35 et 36). Le GCR a noté que cette proposition avait également été soumise au CCV, qui élabore actuellement une proposition de révision de la Résolution UIT-R 36 dans ce sens, pour soumission à l'AR-19. Il a été fait observer qu'un Etat Membre, s'il le souhaite, peut également soumettre une telle proposition directement à l'AR-19.Le GCR a examiné le Document RAG 17/13 (Japon), dans lequel il est proposé de revoir le «Format des Recommandations UIT-R» (<http://www.itu.int/oth/R0A0E000097>) figurant dans les lignes directrices relatives aux méthodes de travail, afin de clarifier l'utilisation des notes et notes de bas de page dans les Recommandations UIT-R conformément aux définitions utilisées dans les textes de l'ISO/CEI et de l'UIT-T. Il a été noté qu'il faudrait peut-être veiller à ce que cela n'ait pas de conséquences pour les Recommandations incorporées par référence dans le Règlement des radiocommunications. L'Administration japonaise voudra peut-être prendre des mesures de suivi à cet égard, le cas échéant. |
| 9 | Coordination intersectorielle*(Doc. RAG17/1(Rév.1), 5, 8, 15, INFO/3, INFO/4)* | Le GCR a pris note des renseignements figurant dans le rapport du Directeur concernant la coopération entre l'UIT-R et l'UIT-D ainsi que l'UIT-T et avec des organisations internationales et régionales.Le GCR a examiné le Document RAG 17/5, établi par le Président de la Commission d'études 1 de l'UIT-R, qui traite de l'interaction entre la CE 1 de l'UIT-R et la CE 1 de l'UIT-D au sujet des activités menées au titre de la Résolution 9 (Rév.Dubaï, 2014) de la CMDT entre 2014 et 2017. Le GCR a reconnu que, malgré les nombreux échanges qui ont eu lieu entre les deux Secteurs (voir le Document INFO/3), les commentaires formulés par l'UIT-R n'ont pas été pleinement pris en considération et dûment reflétés dans la rédaction du rapport final relatif à la Résolution 9. Le GCR a souligné la nécessité de faire en sorte que l'orientation générale de la Résolution 9, qui demeure valable, soit mise en oeuvre en évitant toute répétition des tâches au sein des deux Secteurs, tout en veillant à ce que les travaux menés par l'UIT-D concordent avec ceux de l'UIT-R.Le GCR a également examiné le Document RAG 17/15 (France), dans lequel il est proposé d'envoyer une note de liaison au GCDT, pour lui faire part des problèmes susmentionnées. Le GCR a décidé d'envoyer une note de liaison au GCDT pour rendre compte de ces préoccupations et suggérer d'apporter des améliorations possible concernant la coopération et la coordination entre l'UIT-R et l'UIT-D sur la Résolution 9 de la CMDT. Cette note de liaison (voir l'Annexe 1) expose également le point de vue du GCR, selon lequel il faut tenir compte des préoccupations exprimées par l'UIT-R au sujet du rapport relatif à la Résolution 9, avant que ce rapport ne soit publié et soumis à la CMDT-17.Le GCR a examiné le Document RAG 17/8 (Fédération de Russie), dans lequel il est proposé de créer un Comité de coordination mixte de l'UIT pour le vocabulaire. Le GCR a souscrit à cette proposition et fait observer qu'elle avait été transmise au Conseil pour examen. |
| 10 | Projet de Plan opérationnel glissant pour la période 2018-2021*(Doc. RAG17/1(Add.2)+Corr.1, 6, 9, INFO/2)* | Le GCR a pris note des principaux éléments du projet de Plan opérationnel glissant de l'UIT-R pour la période 2018-2021, en particulier des indicateurs de résultats additionnels qui ont été ajoutés pour chaque objectif, afin de mieux mesurer l'incidence de l'indicateur fondamental de performance correspondant.Le GCR a en outre pris note des prévisions d'affectation des ressources financières aux produits définis pour le BR pour la période 2018-2021.Le GCR a examiné le Document RAG 17/9 (Fédération de Russie), qui propose des indicateurs de résultats additionnels et d'autres améliorations à apporter au Plan opérationnel de l'UIT-R. Le GCR a noté que cette proposition pourrait être prise en considération lors de l'élaboration du Plan stratégique et des Plans opérationnels correspondants pour le prochain cycle, étant donné que les plans actuels ont été adoptés par la Conférence de plénipotentiaires de 2014.Le GCR a approuvé l'avant-projet de Plan opérationnel glissant de l'UIT-R pour la période 2018-2021, moyennant certaines modifications (voir l'Annexe 2) et a prié le Directeur de tenir compte des considérations ci-après lors de l'élaboration du Plan stratégique et des Plans opérationnels correspondants de l'UIT-R pour le prochain cycle:– Il convient de faire la distinction entre les objectifs du Secteur des radiocommunications et ceux du Bureau.– Il convient de veiller à ce que les valeurs statistiques (indicateurs) soient recueillies auprès de sources fiables.Le Directeur a proposé de présenter un avant-projet de Plan stratégique et de Plans opérationnels pour le prochain cycle à la prochaine réunion du GCR.Le GCR a en outre pris note avec satisfaction de la proposition de Plan opérationnel glissant du Secrétariat général pour la période 2018-2021. |
| 11 | 110ème anniversaire du Règlement des radiocommunications*(Doc. RAG17/3)* | Le GCR a pris note avec satisfaction des activités organisées par le Bureau dans le cadre des célébrations du 110ème anniversaire du Règlement des radiocommunications et a encouragé les membres n'ayant pu participer à tirer parti de l'existence des comptes rendus in extenso des tables rondes pour écouter les débats. |
| 12 | 90ème anniversaire de la création des commissions d'études du CCIR de l'UIT-R *(Doc. RAG17/4(Rév.1))* | Le GCR a accueilli avec satisfaction le plan proposé par le Bureau pour la célébration du 90ème anniversaire de la création des commissions d'études du CCIR/de l'UIT-R, qui prévoit l'organisation de diverses manifestations qui s'échelonneront tout au long de l'année.Le GCR a relevé en particulier que cette année, ITU Telecom World comporterait une nouveauté, en ce sens qu'un espace de 200 m2 a été proposé au BR afin qu'il invite des Membres du Secteur de l'UIT‑R à présenter leurs activités. |
| 13 | Système d'information du BR*(Doc. RAG17/1(Rév.1), 14)* | Le GCR a pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans l''élaboration de logiciels, en application des activités prévues dans la feuille de route recommandée par le GCR-19, en vue notamment d'améliorer le système d'information du BR. Le GCR a également pris note des mesures prises pour la migration de la plate-forme Ingres, qui sont mises en oeuvre progressivement pour les applications spatiales et les applications de Terre.Le GCR a examiné le Document RAG17/14 (Japon), qui traite l'exploitation et de la tenue à jour du dispositif de recherche dans la base de données des documents de l'UIT-R. Le GCR a remercié le Japon pour les ressources qu'il avait mises à disposition pour l'élaboration de cet outil, ainsi que pour la précieuse contribution apportée par des experts japonais dans le cadre de ce projet, notamment de celle de M. Hashimoto. |
| 14 | Activités relatives aux relations avec les membres *(Doc. AG17/1(Rév.1)+Corr.1)* | Le GCR a pris note des principales activités menées par le Bureau l'année dernière concernant l'assistance technique fournie aux membres, y compris les séminaires et ateliers sur les radiocommunications. Le GCR a pris note avec satisfaction du nombre croissant de téléchargements de publications gratuites et a demandé au Directeur de s'efforcer de simplifier encore l'accès des membres à ces publications.En outre, le GCR a pris note des efforts déployés par le BR pour attirer un plus grand nombre de Membres de Secteur, y compris des établissements universitaires, ainsi que des activités de communication et de promotion menées à bien par le Bureau. Le GCR a préconisé l'adoption d'une approche harmonisée pour le site web de tous les Secteurs. |
| 15 | Date de la prochaine réunion | La 25ème réunion du GCR devrait avoir lieu du 26 au 29 mars 2018. Il est prévu que le deuxième jour de la réunion (qui se tiendra sans interprétation) soit consacré à des débats sur les projets de Plan stratégique et de Plans opérationnels. |
| 16 | Divers |  |

ANNEXES:

ANNEXE 1: Projet de note de liaison à l'intention du GCDT – Coopération et coordination entre l'UIT-R et l'UIT-D sur la Résolution 9 (Rév.Dubaï, 2014) de la CMDT.

ANNEXE 2: Projet de Plan opérationnel quadriennal glissant du Secteur des radiocommunications pour la période 2018-2021.

ANNEXE 1

NOTE DE LIAISON À L'INTENTION DU GCDT

(Copie à la Commission d'études 1 de l'UIT-R et
au Groupe de travail 5A et 5D de l'UIT-R pour information

**Coopération et coordination entre l'UIT-R et l'UIT-D
sur la Résolution 9 (Rév.Dubaï, 2014) de la CMDT**

Introduction

Le Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT), dans le [Document 1/110](https://www.itu.int/md/R12-SG01-C-0110/fr) en date du 11 juin 2014, a invité le Directeur du Bureau des radiocommunications à veiller à ce que l'UIT-R continue de collaborer avec l'UIT-D pour la mise en oeuvre de la Résolution 9 (Rév.Dubaï, 2014) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2014 (CMDT-14).

L'objet de cette note de liaison est de porter à l'attention du GCDT les points de vue du GCR sur les améliorations qui pourraient être apportées concernant la coopération et la coordination entre l'UIT‑R et l'UIT-D sur la Résolution 9 (Rév.Dubaï, 2014) de la CMDT.

Expérience acquise par l'UIT‑R concernant les travaux sur la Résolution 9 (Rév.Dubaï, 2014) de la CMDT entre 2014 et 2017

Pendant la période d'études 2014-2017 de l'UIT-D, plusieurs notes de liaison ont été échangées entre différents Groupes de travail de l'UIT-R (par exemple le GT 1B et le GT 5D) et le Groupe de la Commission d'études 1 de l'UIT-D chargé de l'élaboration du projet de rapport à l'intention de la CMDT-17 en application de la Résolution 9 (Rév.Dubaï, 2014). Ce projet de rapport a été examiné de manière approfondie par les Groupes de travail concernés de l'UIT-R, qui ont demandé par la suite à la Commission d'études 1 de l'UIT-D de modifier le projet de rapport afin qu'il soit conforme aux résultats des études pertinentes menées par l'UIT-R et d'éviter toute redondance avec les informations existantes de l'UIT-R.

En raison des brefs délais impartis pendant les réunions ultérieures du Groupe sur la Résolution 9 (une demi-journée pendant la réunion de septembre 2016 de la Commission d'études 1 de l'UIT-D, une journée en janvier 2017 et une demi-journée pendant la réunion de mars 2017 de la Commission d'études 1 de l'UIT-D), du nombre limité de contributions et d'auteurs de contribution en général ainsi que de la participation limitée d'experts de l'UIT-R, il n'a pas été possible d'examiner comme il convient toutes les modifications demandées par l'UIT-R.

La version finale du rapport sur la Résolution 9 a toutefois été approuvée à la réunion de mars 2017 de la Commission d'études 1 de l'UIT-D.

Les commentaires formulés par le Groupe de travail 1B de l'UIT-R n'ont donc pas été dûment pris en compte dans le rapport élaboré par la Commission d'études 1 de l'UIT-D. Cette situation constitue un sujet de vive préoccupation et amène à s'interroger sur la pertinence et l'exhaustivité du rapport sur la Résolution 9 ainsi que sur sa cohérence avec les travaux de l'UIT-R.

Mesures à prendre pour remédier à cette situation et renforcer encore la coopération et la coordination entre l'UIT-R et l'UIT-D (Résolution UIT-R 7-3) sur la mise en oeuvre de la Résolution 9 (Rév. Dubaï, 2014) de la CMDT

Afin de mettre en oeuvre rapidement la coopération et la coordination requises entre l'UIT-R et l'UIT‑D sur les questions relatives à la gestion du spectre, le GCR propose que le GCDT prenne les mesures suivantes:

– Porter directement à l'attention des commissions d'études concernées de l'UIT-R les études de cas et les besoins particuliers des organismes nationaux de gestion des fréquences des pays en développement, ce qui faciliterait l'examen des besoins particuliers des pays en développement lors de la définition de bonnes pratiques en matière de gestion du spectre dans les produits de l'UIT-R, par exemple dans les Recommandations, rapports et/ou Manuels de l'UIT-R.

– Organiser des séminaires ou ateliers de l'UIT sur des questions de gestion du spectre lors des réunions de la Commission d'études 1 de l'UIT-R ou de ses groupes de travail avec le concours du BDT pour faciliter la participation des pays en développement. La participation à ces manifestations serait l'occasion, d'une part, d'échanger des informations avec les experts en gestion du spectre de l'UIT-R sur des problèmes concrets ou des cas particuliers auxquels d'autres pays ont déjà fait face et, d'autre part, de participer activement aux études menées par la Commission d'études 1 de l'UIT-R.

– Continuer de recueillir des études de cas pratiques menées au niveau national et les mettre en ligne rapidement sur le site web de l'UIT-D, ce qui, conjugué à l'élaboration de pages web thématiques faisant référence à des documents existants de l'UIT-R sur certaines questions de radiocommunication, réduirait la charge de travail de la Commission d'études 1 de l'UIT‑D et de la Commission d'études 1 de l'UIT-R tout en garantissant que les informations les plus précises sur les questions les plus pertinentes liées au spectre radioélectrique sont rassemblées et disponibles en un seul endroit.

– Au cas où la Résolution 9 serait maintenue, conjointement avec le rapport qui lui est associé, envisager de procéder à la révision nécessaire de cette Résolution, y compris en élaborant des procédures appropriées relatives à l'approbation du rapport connexe, sur la base des pratiques suivies par l'UIT, notamment celles de l'UIT-R telles qu'elles figurent dans la Résolution UIT-R 1-7, afin de tenir compte des besoins des pays en développement et des évolutions actuelles dans le domaine de la gestion du spectre et d'assurer la cohérence entre le contenu du rapport relatif à la Résolution 9 et les produits de l'UIT-R concernant la gestion du spectre.

S'agissant du rapport sur la Résolution 9 approuvé par la Commission d'études 1 de l'UIT-D à sa réunion de mars 2017, le GCR est convaincu qu'il y a lieu de prendre en considération les préoccupations exprimées par l'UIT-R au sujet du rapport avant que celui-ci ne soit publié et examiné par la CMDT-17. Le GCR souhaite prier le GCDT de tirer parti à cet égard de la réunion de la Commission d'études 1 de l'UIT-R qui aura lieu en juin 2017.

**Statut:** Pour suite à donner

**Contact:** M.D. Obam, Président du GCR (courriel: daniel.obam@ties.itu.int)

ANNEXE 2

PROJET DE PLAN OPÉRATIONNEL QUADRIENNAL GLISSANT DU SECTEUR DES RADIOCOMMUNICATIONS POUR LA PÉRIODE 2018-2021

# **1 Introduction**

Le Plan opérationnel quadriennal glissant du Secteur des radiocommunications de l'UIT (UIT‑R) est établi dans le strict respect du Plan stratégique de l'UIT pour la période 2018-2021, dans les limites fixées dans le Plan financier pour la période 2018-2021 et dans les budgets biennaux correspondants. La structure du Plan est conforme au cadre de présentation des résultats de l'UIT‑R, qui consiste à décrire les objectifs de l'UIT‑R, les résultats associés et les indicateurs servant à mesurer les progrès accomplis en vue d'obtenir ces résultats, ainsi que les produits (produits et services) résultant des activités du Secteur.

La planification, la mise en oeuvre et le processus de suivi et d'évaluation pour le Bureau des radiocommunications (BR) seront complétés par les mécanismes internes suivants:

i) les programmes de travail des Départements et Divisions du BR; et

ii) les accords de niveau de service (SLA) pour la planification, le suivi et l'évaluation des services d'appui.



Figure 1 – Plan opérationnel de l'UIT‑R et cadre stratégique de l'UIT pour la période 2016-2019

# **2 Grands axes et priorités essentielles pour le Secteur ITU-R**

La période 2018-2021 sera marquée par la mise en oeuvre des décisions de l'AR-15 et de la CMR‑15, la préparation de l'AR-19 et de la CMR‑19 et l'élaboration de normes et de bonnes pratiques essentielles dans le domaine des radiocommunications. Les questions essentielles sont énumérées ci‑après et réparties entre les quatre activités opérationnelles du Secteur de l'UIT‑R et les activités d'appui du Bureau des radiocommunications.

2.1 Elaborer une réglementation internationale relative à l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites de satellites et la mettre à jour

• Mise en oeuvre des décisions de la CMR‑15.

• Adoption par le RRB des Règles de procédure associées.

2.2 Mettre en oeuvre et appliquer la réglementation internationale relative à l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites de satellites

• Mise au point et fourniture aux membres des outils logiciels relatifs à l'application du Règlement des radiocommunications et des Règles de procédure associées.

• Application correcte et dans les délais prévus des dispositions du Règlement des radiocommunications et des Accords régionaux applicables aux services de Terre et aux services spatiaux, et mise à jour du Fichier de référence international des fréquences et des Plans et Listes d'assignations et/ou d'allotissements.

• Suivi des cas de brouillage préjudiciable et, plus généralement, des situations conflictuelles concernant le partage des ressources du spectre et des orbites et règlement de ces cas.

• Publications associées (BR IFIC, publications relatives au service maritime, Nomenclature des stations de contrôle international des émissions).

2.3 Etablir des Recommandations, des rapports et des manuels de portée mondiale afin d'optimiser l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites de satellites et les mettre à jour

• Préparation de l'AR-19 et de la CMR-19 dans le cadre des commissions d'études de l'UIT-R et en étroite collaboration avec les groupes régionaux, y compris l'élaboration de projets de textes techniques, réglementaires et de procédure pour appuyer les activités de la RPC 19‑2.

• Elaboration de Recommandations, de rapports et de manuels essentiels, en particulier sur l'interface radioélectrique des IMT-2020, en étroite coopération avec l'UIT‑T, les organisations régionales et d'autres organismes de normalisation.

2.4 Informer les Membres de l'UIT‑R sur les questions de radiocommunication et leur apporter une assistance à cet égard

• Publication et promotion des produits de l'UIT‑R (par exemple: Règlement des radiocommunications, Recommandations, rapports et manuels).

• En étroite coopération avec les autres Secteurs, les bureaux régionaux de l'UIT, les organisations régionales concernées et les membres:

– Diffusion et partage d'informations, notamment dans le cadre de séminaires, de conférences, d'ateliers et d'autres manifestations de portée mondiale ou régionale dans le domaine des radiocommunications.

– Assistance aux membres pour ce qui est de faire face aux difficultés liées au développement de leurs services de radiocommunication, notamment en ce qui concerne le passage à la radiodiffusion télévisuelle numérique et l'utilisation des fréquences résultant du dividende numérique.

2.5 Activités d'appui du Bureau des radiocommunications

• Développement, amélioration et tenue à jour en permanence des outils logiciels du BR, en vue de préserver un haut niveau d'efficacité, de fiabilité, de facilité d'utilisation et de satisfaction des membres.

• Appui logistique et administratif aux commissions d'études de l'UIT-R et participation aux activités connexes des groupes régionaux.

• Assistance aux membres, en étroite collaboration avec les autres Bureaux, les bureaux régionaux de l'UIT et les organisations régionales.

3 Cadre de présentation des résultats de l'UIT‑R pour la période 2018-2021

3.1 Lien avec les buts stratégiques de l'UIT[[1]](#footnote-1)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Objectifs de l'UIT-R | But 1: Croissance | But 2: Inclusion | But 3: Durabilité | But 4: Innovation et partenariats |
| **R.1** Répondre, de manière rationnelle, équitable, efficace, économique et rapide aux besoins des membres en ce qui concerne les ressources du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites des satellites, tout en évitant les brouillages préjudiciables | **☑** | 🗸 | 🗸 | 🗸 |
| **R.2** Assurer la connectivité et l'interopérabilité à l'échelle mondiale, l'amélioration de la qualité de fonctionnement, de la qualité, de l'accessibilité économique et de la rapidité d'exécution du service et une conception générale économique des systèmes dans le domaine des radiocommunications, notamment en élaborant des normes internationales | **☑** | 🗸 | 🗸 | 🗸 |
| **R.3** Encourager l'acquisition et l'échange de connaissances et de savoir‑faire dans le domaine des radiocommunications |  | **☑** |  |  |

3.2 Objectifs, résultats et produits de l'UIT-R

| Objectifs | R.1 Répondre, de manière rationnelle, équitable, efficace, économique et rapide aux besoins des membres de l'UIT en ce qui concerne les ressources du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites des satellites, tout en évitant les brouillages préjudiciables | R.2 Assurer la connectivité et l'interopérabilité à l'échelle mondiale, l'amélioration de la qualité de fonctionnement, de la qualité, de l'accessibilité économique et de la rapidité d'exécution du service et une conception générale économique des systèmes dans le domaine des radiocommunications, notamment en élaborant des normes internationales | R.3 Encourager l'acquisition et l'échange de connaissances et de savoir‑faire dans le domaine des radiocommunications |
| --- | --- | --- | --- |
| Résultats | R.1-1: Nombre accru de pays ayant des réseaux à satellite et des stations terriennes inscrits dans le Fichier de référence international des fréquences (Fichier de référence)R.1-2: Nombre accru de pays pour lesquels des assignations de fréquence à des services de Terre sont inscrites dans le Fichier de référenceR.1-3: Pourcentage accru d'assignations inscrites dans le Fichier de référence avec une conclusion favorableR.1-4: Pourcentage accru de pays ayant mené à bien le passage à la télévision numérique de TerreR.1-5: Pourcentage accru de fréquences assignées à des réseaux à satellite et exemptes de brouillage préjudiciableR.1-6: Pourcentage accru d'assignations à des services de Terre inscrites dans le Fichier de référence et exemptes de brouillage préjudiciable | R.2-1: Accès accru au large bande mobile, y compris dans les bandes de fréquences identifiées pour les Télécommunications mobiles internationales (IMT)R.2-2: Diminution du panier des prix du large bande mobile en pourcentage du revenu national brut (RNB) par habitantR.2-3: Nombre accru de liaisons fixes et volume accru de trafic acheminé par le service fixe (Tbit/s)R.2-4: Nombre de ménages recevant la télévision numérique de TerreR.2-5: Nombre de répéteurs de satellite (équivalent 36 MHz) en service et capacité correspondante (Tbit/s); nombre de microstations, nombre de ménages recevant la télévision par satelliteR.2-6: Nombre accru de dispositifs pouvant recevoir les signaux du service de radionavigation par satelliteR.2-7: Nombre de satellites d'exploration de la Terre par satellite en service, quantité et résolution correspondantes des images transmises et volume de données téléchargées (Toctets) | R.3-1: Renforcement des connaissances et du savoir-faire en ce qui concerne le Règlement des radiocommunications, les Règles de procédure, les accords régionaux, les recommandations et les bonnes pratiques en matière d'utilisation du spectreR.3-2: Renforcement de la participation, en particulier des pays en développement, aux activités de l'UIT-R (y compris par la participation à distance) |
| Produits | – Actes finals des conférences mondiales des radiocommunications, mise à jour du Règlement des radiocommunications– Actes finals des conférences régionales des radiocommunications, accords régionaux– Règles de procédure adoptées par le Comité du Règlement des radiocommunications (RRB)– Résultats du traitement des fiches de notification (services spatiaux) et des autres activités connexes– Résultats du traitement des fiches de notification (services de Terre) et des autres activités connexes– Décisions du RRB autres que celles correspondant à l'adoption de Règles de procédure– Amélioration des logiciels de l'UIT-R | – Décisions de l'Assemblée des radiocommunications, résolutions de l'UIT-R– Recommandations, rapports (y compris le rapport de la RPC) et manuels de l'UIT-R– Avis formulés par le Groupe consultatif des radiocommunications | – Publications UIT-R– Assistance aux membres, en particulier ceux des pays en développement et des PMA– Liaison/appui concernant les activités de développement– Séminaires, ateliers et autres |
| Les produits ci-après résultant des activités des organes directeurs de l'UIT contribuent à la réalisation de tous les objectifs de l'Union:– Décisions, résolutions, recommandations et autres résultats des travaux de la Conférence de plénipotentiaires– Décisions et résolutions du Conseil et résultats des travaux des groupes de travail du Conseil |

3.3 Ventilation des ressources entre les objectifs et les produits de l'UIT‑R pour la période 2018-2021

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Ventilation prévisionnelle des ressources par produit** |
|  | **% du total** | **% de l'objectif** |
| **R.1-1**: Actes finals des conférences mondiales des radiocommunications, mise à jour du Règlement des radiocommunications | 5,4% | **8,8%** |
| **R.1-2**: Actes finals des conférences régionales des radiocommunications, accords régionaux | 0,5% | **0,8%** |
| **R.1-3**: Règles de procédure adoptées par le Comité du Règlement des radiocommunications (RRB) | 2,0% | **3,3%** |
| **R.1-4**: Résultats du traitement des fiches de notification (services spatiaux) et des autres activités connexes | 24,4% | **39,9%** |
| **R.1-5**: Résultats du traitement des fiches de notification (services de Terre) et des autres activités connexes | 12,1% | **19,8%** |
| **R.1-6**: Décisions du RRB autres que celles correspondant à l'adoption de Règles de procédure | 2,0% | **3,3%** |
| **R.1-7**: Amélioration des logiciels de l'UIT-R | 12,4% | **20,2%** |
|

|  |  |
| --- | --- |
| **R.1** Répondre, de manière rationnelle, équitable, efficace, économique et rapide aux besoins des membres de l'UIT en ce qui concerne les ressources du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites des satellites, tout en évitant les brouillages préjudiciables | **61%** |
| **R.2**: Assurer la connectivité et l'interopérabilité à l'échelle mondiale, l'amélioration de la qualité de fonctionnement, de la qualité, de l'accessibilité économique et de la rapidité d'exécution du service et une conception générale économique des systèmes dans le domaine des radiocommunications, notamment en élaborant des normes internationales | **14%** |
| **R.3**: Encourager l'acquisition et l'échange de connaissances et de savoir‑faire dans le domaine des radiocommunications | **25%** |

 | **R.2-1**: Décisions de l'Assemblée des radiocommunications, résolutions de l'UIT-R | 2,4% | **17,4%** |
| **R.2-2**: Recommandations, rapports (y compris le rapport de la RPC) et manuels de l'UIT-R | 9,1% | **65,6%** |
| **R.2-3**: Avis formulés par le Groupe consultatif des radiocommunications | 1,8% | **13,3%** |
| **R.3-1**: Publications UIT-R | 12,4% | **49,4%** |
| **R.3-2**: Assistance aux membres, en particulier ceux des pays en développement et des PMA | 3,9% | **15,7%** |
| **R.3-3**: Liaison/appui concernant les activités de développement | 2,3% | **9,1%** |
| **R.3-4**: Séminaires, ateliers et autres | 5,5% | **22,0%** |
| **PP:** Décisions, résolutions, recommandations et autres résultats des travaux de la Conférence de plénipotentiaires\* | 1,5% | **1,5%** |
| **Conseil/GTC:** Décisions et résolutions du Conseil et résultats des travaux des groupes de travail du Conseil\* | 2,2% | **2,2%** |
| \* Le coût de ces produits est imputé à tous les objectifs de l'Union. |

4 Analyse des risques

Dans l'optique du passage de la stratégie à la mise en oeuvre, les risques opérationnels de premier niveau présentés dans le tableau suivant ont été identifiés, analysés et évalués. Les Bureaux et chaque Département géreront l'ensemble des risques associés aux résultats correspondants.

| TYPE DE RISQUES | DESCRIPTION DES RISQUES | PROBABILITÉ | NIVEAU D'INCIDENCE | MESURES D'ATTÉNUATION[[2]](#footnote-2) |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| RISQUES OPÉRATIONNELS | **a)** Perte totale ou partielle de l'intégrité des données figurant dans le Fichier de référence international des fréquences ou dans l'un des Plans, entraînant une protection insuffisante des droits des administrations à utiliser les ressources du spectre et de l'orbite**b)** Perte totale ou partielle des opérations du traitement des fiches de notification entraînant des retards dans la reconnaissance des droits des administrations à utiliser les ressources du spectre et de l'orbite et risques pour les investissements correspondants. | Faible | Très élevé | – Copie de secours quotidienne des données– Elaboration d'un programme garantissant un haut niveau de sécurité des données– Capacité de restaurer les données ou de rétablir le fonctionnement dans un délai limité |
| **c)** Cas de brouillage préjudiciable (en raison, par exemple, du non-respect des dispositions réglementaires) entraînant des interruptions des services de radiocommunication fournis par les membres. | Faible | Elevé | – Promouvoir le renforcement des capacités en matière de réglementation internationale, dans le cadre de séminaires internationaux et régionaux et de toute autre manifestation appropriée– Assistance du BR pour l'application de la réglementation internationale– Encourager la coordination aux niveaux régional et sous‑régional pour résoudre les problèmes de brouillage, avec l'appui du BR– Etablir des rapports et diffuser des informations sur les cas de brouillage préjudiciable et aider à résoudre ces cas, conformément aux instructions données au Directeur du Bureau dans la Résolution 186 (Busan, 2014) |
| RISQUES ORGANISATIONNELS | Insuffisance des équipements disponibles pour tenir des réunions à l'UIT (en raison, par exemple, d'un manque de salles de réunion et d'un programme de réunions surchargé), d'où une insatisfaction chez les membres et des retards dans les programmes de travail. | Moyen | Elevé | – Organiser davantage de réunions à l'extérieur– Etendre l'utilisation des salles de réunion virtuelles pour les petites réunions |

5 Objectifs, résultats et produits de l'UIT-R pour la période 2018-2021

Les objectifs du Secteur de l'UIT‑R seront atteints en obtenant les résultats correspondants, dans le cadre de la mise en oeuvre des produits. Les objectifs de l'UIT‑R, correspondant aux attributions de ce Secteur, contribueront à atteindre les buts fondamentaux de l'Union. Le Bureau des radiocommunications contribue également à la mise en oeuvre des objectifs, résultats et produits intersectoriels (présentés dans le Plan opérationnel du Secrétariat général).

5.1 R.1: Répondre, de manière rationnelle, équitable, efficace, économique et rapide aux besoins des membres de l'UIT en ce qui concerne les ressources du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites des satellites, tout en évitant les brouillages préjudiciables

| **Résultat** | **Indicateur de résultats** | **2013** | **2014** | **2015** | **2016** | **Cible pour 2020** | **Source** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **R.1-1**: Nombre accru de pays ayant des réseaux à satellite et des stations terriennes inscrits dans le Fichier de référence international des fréquences (Fichier de référence) | Nombre de pays ayant des réseaux à satellite inscrits dans le Fichier de référence international des fréquences | 49 | 51 | 52 | 56 | 70 | Fichier de référence international des fréquences/BR |
| Nombre de pays ayant des stations terriennes inscrites dans le Ficher de référence international des fréquences | 82 | 82 | 76 | 77 | 120 |
| **R.1-2**: Nombre accru de pays pour lesquels des assignations de fréquence à des services de Terre sont inscrites dans le Fichier de référence | Nombre de pays pour lesquels des assignations de fréquence à des services de Terre sont inscrites dans le Fichier de référence international des fréquences | 188 | 188 | 190 | 190 | 193 | Fichier de référence international des fréquences/BR |
| Nombre de pays pour lesquels des assignations de fréquence à des services de Terre ont été inscrites dans le Fichier de référence au cours de la dernière période quadriennale | 74 | 78 | 84 | 79 | 90 |
| **R.1-3**: Pourcentage accru d'assignations inscrites dans le Fichier de référence avec une conclusion favorable | Assignations assujetties à la coordination (services de Terre) | 99,86% | 99,86% | 99,87% | 99,88% | 99,99% | Fichier de référence international des fréquences/BR |
| Assignations relevant d'un Plan (services de Terre) | 92,66 | 92,81% | 74,46% | 74,32% | 75% |
| Autres | 98,29% | 98,34% | 98,37% | 98,46% | 98% |
| **R.1-4**: Pourcentage accru de pays ayant mené à bien le passage à la télévision numérique de Terre | Pourcentage de pays ayant mené à bien le passage à la télévision numérique de Terre | 3,6 | 17% | 27% | 42% | 70% | BR & BDT |
| **R.1-5**: Pourcentage accru de fréquences assignées à des réseaux à satellite et exemptes de brouillage préjudiciable | Pourcentage de fréquences assignées à des réseaux à satellite et exemptes de brouillage préjudiciable | 99,97% | 99,97% | 99,96% | 99,96% | 99,99% | Fichier de référence international des fréquences/BR |
| **R.1-6**: Pourcentage accru d'assignations à des services de Terre inscrites dans le Fichier de référence et exemptes de brouillage préjudiciable | Pourcentage d'assignations à des services de Terre inscrites dans le Fichier de référence international des fréquences et exemptes de brouillage préjudiciable (sur la base du nombre de cas signalés à l'UIT au cours des quatre dernières années) | 99,99% | 99,99% | 99,99% | 99,90% | 99,99% | Fichier de référence international des fréquences/BR |

|  |  |
| --- | --- |
| Produit | Ressources financières[[3]](#footnote-3) (en milliers de CHF) |
|  | **2018** | **2019** | **2020** | **2021** |
| **R.1-1:** Actes finals des conférences mondiales des radiocommunications, mise à jour du Règlement des radiocommunications | 1 762 | 9 367 | 1 009 | 1 021 |
| **R.1-2:** Actes finals des conférences régionales des radiocommunications, accords régionaux | 242 | 333 | 308 | 309 |
| **R.1-3:** Règles de procédure adoptées par le Comité du Règlement des radiocommunications (RRB) | 1 268 | 1 213 | 1 238 | 1 226 |
| **R.1-4:** Résultats du traitement des fiches de notification (services spatiaux) et des autres activités connexes | 14 641 | 14 577 | 15 259 | 15 388 |
| **R.1-5:** Résultats du traitement des fiches de notification (services de Terre) et des autres activités connexes | 7 475 | 7 339 | 7 371 | 7 383 |
| **R.1-6:** Décisions du RRB autres que celles correspondant à l'adoption de Règles de procédure | 1 186 | 951 | 1 422 | 1 435 |
| **R.1-7:** Amélioration des logiciels de l'UIT-R | 7 725 | 7 562 | 7 453 | 7 505 |
| Ventilation des coûts entre la Conférence de plénipotentiaires et les activités du Conseil (**PP, Conseil/GTC**) | 2 028 | 1 229 | 1 050 | 1 204 |
| **Total pour l'Objectif R.1** | **36 327** | **42 571** | **35 110** | **35 471** |

5.2 R.2 Assurer la connectivité et l'interopérabilité à l'échelle mondiale, l'amélioration de la qualité de fonctionnement, de la qualité, de l'accessibilité économique et de la rapidité d'exécution du service et une conception générale économique des systèmes dans le domaine des radiocommunications, notamment en élaborant des normes internationales

| **Résultat** | **Indicateur de résultats[[4]](#footnote-4)** | **2012** | **2013** | **2014** | **2015** | **2016** | **Cible pour 2020** | **Source** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **R.2-1**: Accès accru au large bande mobile, y compris dans les bandes de fréquences identifiées pour les Télécommunications mobiles internationales (IMT) | Nombre d'abonnés/d'abonnements (milliards) | 6,23/4,30 | 6,67/4,60 | 7,01/4,83 | 7,22/4,98 | 7,38/5,09\* | 9,20 | La situation du large bande édition 2016: Rapport de la Commission "Le large bande au service du développement numérique" |
| Pourcentage d'abonnements au large bande mobile | 25% | 29% | 38% | 45% | 50%\* | 83,7% |
| **R.2-2**: Diminution du panier des prix du large bande mobile en pourcentage du revenu national brut (RNB) par habitant | Panier des prix du large bande mobile en pourcentage du RNB par habitant (sur téléphone à prépaiement (500 Mo))Monde |  | 8,72 | 5,50 | 3,88 |  | 4,00 | Rapport de l'UIT "Mesurer la société de l'information", édition 2016 |
| *Pays développés* |  | *1,02* | *0,75* | *0,57* |  |  |
| *Pays en développement* |  | *11,6* | *7,2* | *5,1* |  |  |
| *Pays les moins avancés* |  | *30,3* | *17,0* | *11,4* |  |  |
| Nombre de pays où le panier des prix est inférieur à 5% | 81 | 101 | 117 | 135 |  | 193 |
| **R.2-3**: Nombre accru de liaisons fixes et volume accru de trafic acheminé par le service fixe (Tbit/s) | Nombre de liaisons fixes |  |  | n/d | n/d | n/d | n/d | A obtenir dans le cadre de l'enquête sur les TIC/BDT |
| Capacité totale (en Tbit/s) |  |  | n/d | n/d | n/d | n/d | A obtenir dans le cadre de l'enquête sur les TIC/BDT |
| **R.2-4**: Nombre de ménages recevant la télévision numérique de Terre | Nombre de ménages recevant la TNT (millions) | 130,1 | 164,7 | 203,3 | 252,0 |  | 453 | Digital TV World Databook report, juin 2015; Digital TV Research LtdDatabook report |
| *Nombre de ménages recevant la télévision analogique de Terre (millions)* | *419,5* | *364,6* | *319,8* | *261,9* |  |  | Digital TV World Databook report, juin 2015; Digital TV Research Ltd |
| *Nombre de ménages recevant la TNT ou la télévision analogique de Terre (millions)* | *549,6* | *529,3* | *514,1* | *513,9* |  |  |
| Pourcentage de ménages recevant la TNT | 6,8% | 8,5% | 10,3% | 12,7% |  | 22,7% |
| Pourcentage de ménages recevant la télévision analogique de Terre | 21,8% | 18,7% | 16,3% | 13,2% |  |  |
| Pourcentage de ménages recevant la télévision de Terre | 28,6% | 27,2% | 26,6% | 25,8% |  |  |
| **R.2-5**: Nombre de répéteurs de satellite (équivalent 36 MHz) en service et capacité correspondante (Tbit/s); nombre de microstations, nombre de ménages recevant la télévision par satellite | Nombre de répéteurs de satellites (équivalent 36 MHz) en service |  | 15 878 | 15 997 | 17 953 | 19 772 | n/d  | Euroconsult (http://www.euroconsult-ec.com) |
| Capacité correspondante (en Tbit/s) |  | 0,999 | 1,095 | 1,269 | 1,491 | n/d  | Euroconsult(http://www.euroconsult-ec.com) |
| Nombre de microstations (millions) |  | 3,480 | 3,786 | 3,891 | 3,838 | n/d | Global VSAT Forum(https://gvf.org) |
| Nombre de systèmes DTH (millions) | 319,3 | 337,3 | 359,2 | 396,3 |  | 439 | Digital TV World Databook report, juin 2015; Digital TV Research Ltd |
| **R.2-6**: Nombre accru de dispositifs pouvant recevoir les signaux du service de radionavigation par satellite | Nombre de constellations/satellites GNSS opérationnels | 2/48 | 2/48 | 2/48 | 4/75 | 5/90 | 6/144 | Fichier de référence international des fréquences/BR |
| Nombre de dispositifs munis d'un récepteur GNSS intégré (milliards) |  | 2,9 | 3,6 | 4,5\* | 5,4\* | 8 | Agence européenne GNSS: rapport sur le GNSS, édition 2015(https://www.gsa.europa.eu) |
| **R.2-7**: Nombre de satellites d'exploration de la Terre par satellite en service, quantité et résolution correspondantes des images transmises et volume de données téléchargées (Toctets) | Nombre de satellites de télédétection de la Terre |  |  | 180 | 215 | 219 | 440 | Fichier de référence international des fréquences/BR |
| Quantité d'images transmises (millions) |  |  | n/d | n/d | n/d | n/d | Diverses parties prenantes, COPUOS |
| Taille des images téléchargées (Téraoctets) |  |  | n/d | n/d | n/d | n/d | Diverses parties prenantes, COPUOS |

\* Estimations.

|  |  |
| --- | --- |
| Produit | Ressources financières[[5]](#footnote-5) (en milliers CHF) |
|  | **2018** | **2019** | **2020** | **2021** |
| **R.2-1** Décisions de l'Assemblée des radiocommunications, Résolutions de l'UIT-R | 1 012 | 2 142 | 1 370 | 1 387 |
| **R.2-2** Recommandations, rapports (y compris le rapport de la RPC) et manuels de l'UIT-R | 5 022 | 6 060 | 5 517 | 5 660 |
| **R.2-3** Avis formulés par le Groupe consultatif des radiocommunications | 1 242 | 1 270 | 995 | 1 006 |
| Ventilation des coûts entre la Conférence de plénipotentiaires et les activités du Conseil (**PP**, **Conseil/GTC**) | 433 | 283 | 243 | 283 |
| **Total pour l'Objectif R.2** | **7 709** | **9 755** | **8 125** | **8 336** |

5.3 R.3 Encourager l'acquisition et l'échange de connaissances et de savoir‑faire dans le domaine des radiocommunications

| **Résultat** | **Indicateur de résultats** | **2014** | **2015** | **2016** | **Cible pour 2020**  | **Source** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **R.3-1**: Renforcement des connaissances et du savoir-faire en ce qui concerne le Règlement des radiocommunications, les Règles de procédure, les accords régionaux, les recommandations et les bonnes pratiques en matière d'utilisation du spectre | Nombre de téléchargements de publications accessibles en ligne gratuitement (millions)[[6]](#footnote-6) | 0,9  | 0,9  | 1,0 | 4,0  | Base de données du registre des manifestations de l'UIT‑R |
| Nombre de manifestations sur le renforcement des capacités organisées par le BR ou avec son appui (sur place ou à distance) | 30 | 25 | 38 | 36 |
| Nombre de participants aux manifestations sur le renforcement des capacités organisées par l'UIT et le BR ou avec leur appui (pendant la période de la CMR) | 1 261  | 1 518  | 737 | 2 000  |
| **R.3-2**: Renforcement de la participation, en particulier des pays en développement, aux activités de l'UIT-R (y compris par la participation à distance) | Nombre d'activités d'assistance technique et de manifestations connexes auxquelles participe le BR | 78  | 93 | 100 | 100 | Base de données du registre des manifestations de l'UIT‑R |
| Nombre de pays recevant une assistance technique de la part du BR ou participant à des manifestations techniques du BR | 57  | 78  | 61 | 80  | Base de données du registre des manifestations de l'UIT‑R |
| Nombre de participants aux conférences et assemblées de l'UIT-R et aux réunions connexes des commissions d'études de l'UIT-R (sur place ou à distance)/manifestations connexes | 6 385/52 | 8 972/38 | 6 042/48 |  | Base de données du registre des manifestations de l'UIT‑R |
| Nombre de pays participant aux séminaires et ateliers, aux réunions des commissions d'études et des groupes de travail et à des manifestations connexes de l'UIT-R (sur place ou à distance) | 103 | 161 | 130 | 193 | Base de données du registre des manifestations de l'UIT‑R |

| Produit | Ressources financières[[7]](#footnote-7) (en milliers CHF) |
| --- | --- |
|  | **2018** | **2019** | **2020** | **2021** |
| **R.3-1:** Publications UIT-R | 7 737 | 5 985 | 8 328 | 8 283 |
| **R.3-2:** Assistance aux membres, en particulier ceux des pays en développement et des PMA | 2 565 | 2 392 | 2 336 | 2 353 |
| **R.3-3:** Liaison/Appui concernant les activités de développement | 1 484 | 1 554 | 1 281 | 1 290 |
| **R.3-4:** Séminaires, ateliers et autres | 3 552 | 3 420 | 3 282 | 3 290 |
| Ventilation des coûts entre la Conférence de plénipotentiaires et les activités du Conseil (**PP**, **Conseil/GTC**) | 911 | 398 | 470 | 535 |
| **Total pour l'Objectif R.3** | **16 249** | **13 749** | **15 697** | **15 751** |

6 Mise en oeuvre du Plan opérationnel

Les produits définis dans le présent Plan opérationnel seront coordonnés par les Départements concernés du Bureau des radiocommunications, dans le cadre de la mise en oeuvre des activités des programmes de travail internes du Bureau et de chaque Département; les bureaux régionaux participeront à la mise en oeuvre de ce Plan opérationnel. Les services d'appui administratif sont fournis en partie par le Bureau des radiocommunications, mais principalement par le Secrétariat général, selon des accords de niveau de service (pour la fourniture de services internes) préalablement définis et convenus entre les deux parties. Les services d'appui fournis par le Secrétariat général sont décrits dans le Plan opérationnel du Secrétariat général. La fourniture des produits et des services d'appui est planifiée, suivie et évaluée par la direction de l'UIT compte tenu des objectifs de l'UIT figurant dans le Plan stratégique. Le rapport annuel sur la mise en oeuvre du Plan stratégique rendra compte des progrès accomplis en vue d'atteindre ces objectifs ainsi que les buts généraux. En ce qui concerne la gestion des risques, outre l'analyse des risques figurant dans le présent Plan opérationnel devant donner lieu à un examen périodique par la haute direction, chaque Bureau/Département continuera d'assurer de façon systématique l'identification, l'évaluation et la gestion des risques liés à la fourniture de ses produits et services d'appui, dans le cadre d'une approche de gestion des risques multiniveaux.

Annexe 1

**Ventilation des ressources entre les objectifs de l'UIT-R et les buts stratégiques de l'UIT**

**CHF 000**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectifs stratégiques de l'UIT pour 2016** | **Coût total** | **Coûts du BR/Coûts directs** | **Coûts réimputés à partir du Secrétariat général** | **Coûts imputés par le TSB et le BDT** |  | **But 1Croissance** | **But 2Inclusion** | **But 3Durabilité** | **But 4Innovation** **et** **partenariat** |  | **But 1Croissance** | **But 2Inclusion** | **But 3Durabilité** | **But 4Innovation** **et** **partenariat** |
|  |  |
| **R1** | **Objectif 1 de l'UIT‑R** | 36 329 | 19 354 | 16 953 | 22 |  | **50%** | 30% | 10% | 10% |  | 18 165 | 10 899 | 3 633 | 3 633 |
| **R2** | **Objectif 2 de l'UIT‑R** | 7 709 | 4 709 | 2 995 | 5 |  | **50%** | 30% | 10% | 10% |  | 3 855 | 2 313 | 771 | 771 |
| **R3** | **Objectif 3 de l'UIT‑R** | 16 249 | 9 949 | 6 290 | 10 |  | 0% | **100%** | 0% | 0% |  | 0 | 16 249 | 0 | 0 |
| **Coût total** | **60 287** | **34 012** | **26 238** | **37** |  |  |  |  |  |  | **22 020** | **29 461** | **4 404** | **4 404** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | **36,5%** | **48,9%** | **7,3%** | **7,3%** |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectifs stratégiques de l'UIT pour 2017** | **Coût total** | **Coûts du BR/Coûts directs** | **Coûts réimputés à partir du Secrétariat général** | **Coûts imputés par le TSB et le BDT** |  | **But 1Croissance** | **But 2Inclusion** | **But 3Durabilité** | **But 4Innovation** **et** **partenariat** |  | **But 1Croissance** | **But 2Inclusion** | **But 3Durabilité** | **But 4Innovation** **et** **partenariat** |
|  |  |
| **R1** | **Objectif 1 de l'UIT‑R** | 42 570 | 25 521 | 17 024 | 26 |  | **50%** | **30%** | **10%** | **10%** |  | 21 285 | 12 771 | 4 257 | 4 257 |
| **R2** | **Objectif 2 de l'UIT‑R** | 9 755 | 6 712 | 3 038 | 6 |  | **50%** | **30%** | **10%** | **10%** |  | 4 877 | 2 926 | 975 | 975 |
| **R3** | **Objectif 3 de l'UIT‑R** | 13 749 | 7 779 | 5 962 | 8 |  | **0%** | **100%** | **0%** | **0%** |  | 0 | 13 749 | 0 |  |
| **Coût total** | **66 074** | **40 012** | **26 024** | **40** |  |  |  |  |  |  | **26 162** | **29 446** | **5 232** | **5 232** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | **39,6%** | **44,6%** | **7,9%** | **7,9%** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Les cases et les croix indiquent les liens primaires et secondaires avec les buts. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les pilotes des risques seront désignés par le Directeur du Bureau. [↑](#footnote-ref-2)
3. Estimations, en particulier pour la période 2018-2019. L'affectation des ressources pour les prochaines années pourra être modifiée à la suite de décisions de la haute direction. [↑](#footnote-ref-3)
4. "n/d" signifie que les valeurs de ces indicateurs ne sont pas encore disponibles.

\* Estimations [↑](#footnote-ref-4)
5. Estimations, en particulier pour la période 2018-2019. L'affectation des ressources pour les prochaines années pourra être modifiée à la suite de décisions de la haute direction. [↑](#footnote-ref-5)
6. Ce chiffre est donné uniquement à titre de comparaison, dans la mesure où il est possible que le téléchargement à plusieurs reprises d'un même document/d'une même publication soit comptabilisé comme plusieurs téléchargements. [↑](#footnote-ref-6)
7. Estimations, en particulier pour la période 2018-2019. L'affectation des ressources pour les prochaines années pourra être modifiée à la suite de décisions de la haute direction. [↑](#footnote-ref-7)